

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 8 février 2018.
- Valide l'admission en non-valeur d'un titre de recettes pour 2015 d'un montant de 152 euros.
- Désigne M. Christian CHASSARD comme délégué suppléant au SIED 70.
- Supprime un poste de rédacteur à 23 heures hebdomadaires et crée un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, même durée horaire.
- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 pour les budgets général, eau et assainissement.
- Sous la présidence de M. Christian RIONDEL, approuve les comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement, comme suit :

- Compte administratif principal :

Déficit d'investissement	= 101 953.73 €
Excédent de fonctionnement	= 337 278.35 €
Recettes générales d'excédent	= 235 324.62 €

- Compte annexe pour le budget eau :

Excédent d'investissement	= 72 701.99 €
Excédent d'exploitation	= 100 643.49 €
Recettes générales d'excédent	= 173 345.48 €

- Compte annexe pour le budget assainissement :

Excédent d'investissement	= 67 901.07 €
Excédent d'exploitation	= 58 459.38 €
Recettes générales d'excédent	= 126 360.45 €

- Décide l'affectation de résultat, comme suit :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement	=	140.553.98 €
- Résultat reporté en fonctionnement	=	196 724.37 €
- Résultat à affecter	=	337 278.35 €
- Solde d'exécution d'investissement (article 001)	=	- 81 293.73 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	=	- 20 660.00 €
- Affectation en recettes d'investissement (article 1068)	=	101 953.73 €
- Report en fonctionnement (article 002)	=	235 324.62 €

- Décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition sur 2018 soit :
Taxe d'habitation = 5.79 % ; Foncier bâti = 12.68 % et Foncier non bâti = 47.26 %
- a) Approuve le budget primitif principal 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	866 027.00 €	1 012 104.62 €
Section d'investissement	338 409.73 €	338 409.73 €
TOTAL	1 204 436.73 €	1 350 514.35 €

- b) APPROUVE le budget primitif eau 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	125 273.00 €	125 273.49 €
Section d'investissement	179 404.00 €	179 404.99 €
TOTAL	304 677.00 €	304 678.48 €

- c) APPROUVE le budget primitif assainissement 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	83 419.00 €	83 419.38 €
Section d'investissement	131 218.00 €	131 218.07 €
TOTAL	214 637.00 €	214 637.45 €

- Approuve le programme des travaux pour l'accessibilité de l'église, dont le montant total s'élève à 8 787.99 € HT. Valide le plan de financement et sollicite le Président du Conseil Départemental pour une subvention.
- Adopte une motion de soutien en faveur des géomètres du cadastre, avec 9 voix pour et 4 abstentions.
- Donne son accord de principe sur l'installation des antennes de la société Orange sur le pylône Free Mobile, avec 11 voix pour et 2 voix contre.
- Accepte l'occupation du domaine public par un Food Truck Burger, sur la place de L'Eglise, le lundi ou le jeudi, avec 11 voix pour et 2 voix contre.
- Valide le nom pour l'école élémentaire de Fontaine : Le Sylphe du Grand-Bois.
- Adhère à l'association des « Amis de St Colomban ».

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 30 mars 2018

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN